

Adhésions 2022 – Domaine Responsabilité Sociétale de l'Université.

Conseil d'administration du 14 mars 2022

Délibération 2022/03/CA-022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

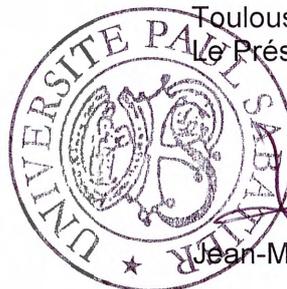
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent les adhésions et les subventions aux associations suivantes relevant du domaine de la Responsabilité Sociétale de l'Université (RSU), au titre de l'année 2022, budget RSU :

- Adhésion à l'association Femmes@Numérique pour montant annuel de 1000€,
- Renouvellement de l'adhésion au CIRSES pour un montant de 450€.

Toulouse, le 14 mars 2022

Le Président,



JMB
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0